

tous vos médicaments dans leurs emballages d'origine et emportez vos ordonnances.

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage et ne franchissez jamais de frontière avec un colis qui ne vous appartient pas.

Revenir au Canada

La taxe de départ

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour la payer.

S'acquitter de ses obligations

Vous devriez vous acquitter de toutes vos obligations avant de quitter le pays d'accueil. Assurez-vous notamment d'avoir payé toutes vos factures ou d'avoir pris des dispositions pour qu'elles soient réglées après votre départ. Il peut aussi être indiqué de demander à vos domestiques ou à vos employés de vous remettre une lettre attestant que vous êtes libre de toute obligation à leur égard. De plus, il vous faudra être en règle avec

Pour en savoir plus, visitez le site Web du Programme d'information antidrogue du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/travel/adip-pia/>.

le fisc et avoir réglé tous les impôts et taxes avant de partir.

Rapporter ses affaires personnelles

Selon la durée de votre séjour à l'étranger, vous serez assujéti à des dispositions spéciales en ce qui concerne l'importation de vos effets personnels et de vos articles ménagers. Ayez votre passeport prêt lorsque vous franchirez la frontière. Si possible, emballez séparément les articles que vous avez achetés à l'étranger afin d'en faciliter l'inspection. Gardez également vos reçus à portée de la main au cas où vous devriez les présenter pour remplir votre déclaration de douane. La brochure *Vous revenez vivre au Canada?* contient des renseignements complets à ce sujet. Pour vous la procurer, consultez la page 29.